

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par

M. Di Pompeo, Mme Degois, M. Damaisin, M. Cormier-Bouligeon, Mme Hérin, Mme Mörch,
Mme Toutut-Picard, Mme Silin, Mme Cattelot et M. Matras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.